

# Le Groupe OCP auto-produira à terme tous ses besoins en électricité



La demande en énergie est appelée à augmenter davantage en raison d'importants investissements dans l'industrie du phosphate estimés à 130 milliards de DH prévus par le groupe OCP d'ici 2025.

**Le groupe OCP compte augmenter les 5 prochaines années ses investissements dans les énergies éolienne, solaire, hydroélectrique et la cogénération. Objectif : parvenir à un mix énergétique optimal et atteindre l'autosuffisance complète.**

L'OCP portera de 350 à 600 MW ses capacités de cogénération permettant de couvrir 75% de ses besoins en électricité en 2020.

**L**eader mondial de l'industrie des phosphates, le groupe OCP veut également renforcer son leadership sur les coûts de production. Il s'achemine vers la satisfaction de la totalité de ses besoins énergétiques via l'autoproduction. En profitant des évolutions récentes du cadre juridique sur les énergies renouvelables et l'autoproduction, le groupe compte en effet augmenter les 5 prochaines années ses investissements dans les énergies éolienne, solaire, hydroélectrique et la cogénération. L'ambition est de parvenir à un mix éner-

gétique optimal respectueux de l'environnement et d'atteindre son autosuffisance énergétique complète. C'est ce qu'a déclaré le ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Abdelkader Amara. Ceci dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du ministère, Abderrahim El Hafidi, le 29 janvier à Londres à l'occasion d'une conférence internationale organisée sur le rôle des énergies renouvelables pour une industrie minière propre et compétitive.

Selon le ministre, l'OCP est le plus grand groupe industriel du Maroc, mais aussi un grand consommateur d'énergie. La demande en énergie est appelée à augmenter davantage en raison d'importants investissements dans l'industrie du

phosphate estimés à 130 milliards de DH prévus par le groupe OCP d'ici 2025. «Depuis 2010, l'OCP a augmenté ses capacités de cogénération à 350 MW aujourd'hui, couvrant 60% de ses besoins en électricité en 2015. Les capacités supplémentaires en cours de développement porteront cette capacité à 600 MW en 2020», annonce le ministre.

Et de préciser que grâce à la cogénération et d'autres installations de production énergétiques, le groupe OCP sera capable de satisfaire 75% de ses besoins globaux en électricité d'ici 2020, y compris la demande générée par le développement de dessalement à grande échelle, dont il est en train de déployer 100 millions de mètres cubes.

Outre ses efforts d'efficacité énergétique et de cogénération, l'OCP a déjà entamé la diversification de son approvisionnement, en particulier à travers le développement des énergies renouvelables. À titre d'exemple, cite le ministre, Phosboucraâ, la filiale d'OCP basée au sud du Royaume assure 90% de ses besoins en électricité à travers de l'énergie éolienne. Rappelons que la loi relative à l'autoproduction permet aujourd'hui, aux grands consommateurs, dont la puissance appelée est supérieure à 300 MW, de réaliser une capacité électrique sans limitation et avec l'accès au réseau de transport d'électricité.

En outre, la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables récemment amendée permet l'ouverture au secteur privé du marché de la production et de la commercialisation d'électricité produite à partir de sources renouvelables avec accès au réseau électrique national THT et HT et sans limitation de puissance. Est également permis, selon certaines conditions techniques, l'accès aux réseaux électriques MT et la BT. ■